



Banque qui se trompe dans les penalites

Par **karine moreau**, le **04/10/2016** à **13:15**

Bonjour;

Nous avons change de banque ce mois ci par contre la nouvelle banque a mal valvule les pénalités et au lieu de verser 2644€ elle na verse que 961€ il nous reste donc un trou a combler mais la nouvelle banque me dit quelle ne peut rien faire pourtant je lui ai montré le tableau d amortissement pour éviter cela...ais je un recours?

Merci pour les précisions que vous pourrez m apporter ...

Par **morobar**, le **04/10/2016** à **18:55**

Bonjour,

Pourriez-vous exposer la situation en français ordinaire et surtout compréhensible.

Je suis désolé de vous indiquer que c'est incompréhensible, on ne sait pas de quoi vous parlez ni quel est le préjudice.

Par **Visiteur**, le **04/10/2016** à **19:28**

[fluo]BONJOUR marque de politesse[/fluo]

Si vous évoquez les pénalités de remboursement anticipé d'un prêt. Le nouvel établissement qui s'est trompé doit faire un avenant de modification.

Par **karine moreau**, le **04/10/2016** à **19:49**

Bonsoir et merci de votre diligence a m'avoir répondu rapidement en français ordinaire.

Naturellement ce sont les pénalités de remboursement lorsque l'on change de partenaire bancaire dans le cadre d'un prêt immo.

Je vais essayer d'être plus claire ; nous sommes partis dans une autre banque afin d'avoir un meilleur taux et une durée plus courte sur notre prêt or celle ci au lieu de calculer correctement les pénalités de remboursement qui se montent a 2644€ ne nous a versé que 961€ il y a donc un différentiel qu'ils auraient dû lisser dans le nouveau prêt.

A ce jour donc il nous manque cette somme mais la banque veut que nous comblions ce manque avec notre propre deniers.

Quels recours ai je ?

Cdt

Par **Lag0**, le **05/10/2016** à **07:45**

Bonjour,

Vous voulez dire que vous aviez souhaité englober les pénalités de remboursement anticipé de l'ancien prêt dans le nouveau prêt, c'est bien ça (je demande la précision car vous êtes vraiment avare en détails) ?

Si la nouvelle banque s'est trompé quelque part, cela ne concerne en rien l'ancienne banque qui a parfaitement raison d'exiger, elle, que ces pénalités soient payées.

Il faut revoir votre offre de prêt que vous avez acceptée avec la nouvelle banque pour voir ce qui y était prévu concernant ces pénalités. Si il est indiqué une formule de calcul et que la somme versée ne correspond pas, vous avez un recours, mais s'il est juste indiqué un montant et que la banque a bien versé ce montant, vous n'en avez pas car c'était à vous de tout vérifier avant de signer.

Par **karine moreau**, le **05/10/2016** à **09:32**

Bonjour,

oui effectivement nous souhaitons les inclure dans le nouveau prêt afin de lisser le tout. C'était le rôle de notre conseillère de veiller à cela et éventuellement nous prévenir que ces pénalités pouvaient être calculées approximativement et donc que nous puissions nous retrouver avec un surplus à régler incessamment sous peu...

Merci pour votre précision je vérifierais en détail si la nouvelle banque nous donne un recours dans l'offre de prêt mais a priori, de ce que j'en ai vu non...

bien cordialement;